

Création de jardins/potagers partagés (à Philippeville-centre)

Fiche n°2.3
Priorité : lot 2

1. Description du projet

L'objectif du projet est l'aménagement de jardins/potagers partagés à proximité du centre-ville de Philippeville et accessible à tous.

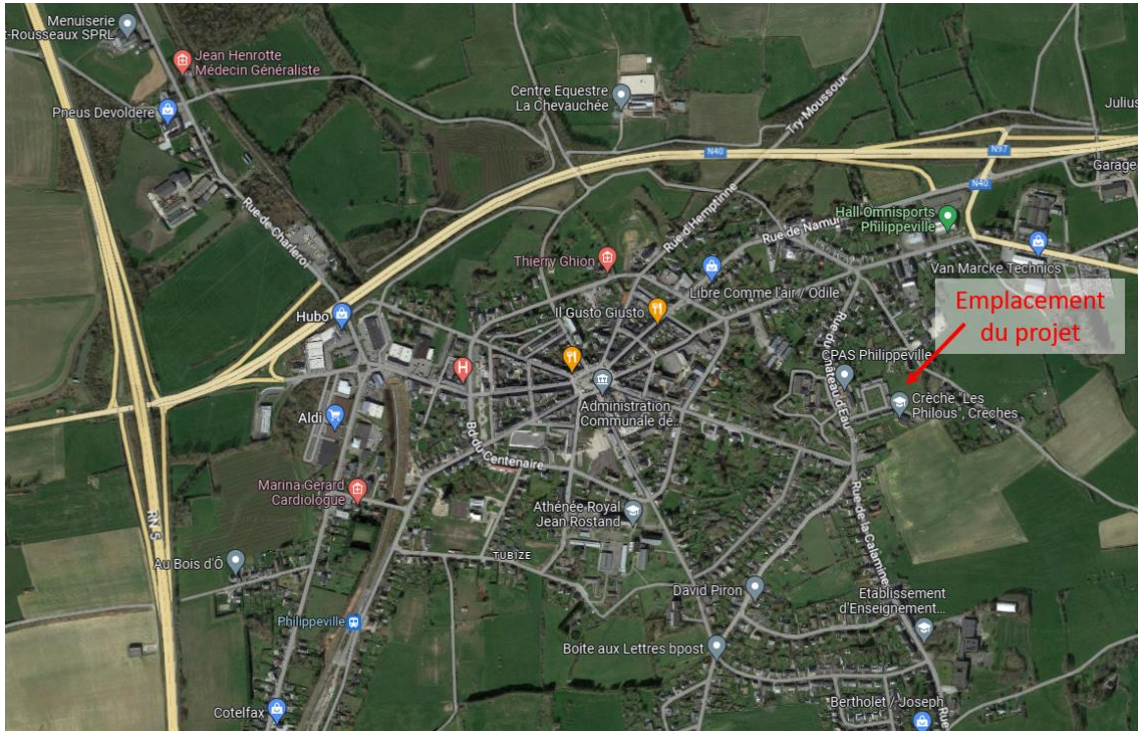
Le jardin partagé, tiers-lieu à ciel ouvert, est un lieu conçu, construit et cultivé par une collectivité qui souhaite y participer. Il présente une dimension tant écologique que sociale, car d'une part il constitue une oasis de verdure pour les habitants du quartier et, d'autre part, il fédère différents types d'usagers portés par le même esprit de partager cet espace de terre et ses fruits. Le jardin partagé est un projet de quartier ouvert au grand public, pour jardiner mais pas seulement. Tout un chacun est invité à y flâner, se promener, se rencontrer, se retrouver, partager un moment de détente.

Pour être convivial, ce jardin partagé doit être équipé d'un minimum de matériel et mobilier. Il aura notamment besoin de matériel de jardinage mais aussi de mobilier d'extérieur robuste (des idées concrètes sont présentées un peu plus loin), de sorte que des événements et animations puissent y prendre place (repas de quartier, spectacles, trocs de plantes...).

Autre condition de son succès : l'auto-gestion citoyenne. Cette fiche-projet permet de dessiner le cadre général du projet, et propose le terrain pour sa création et quelques idées d'aménagement. Elle permettra aussi, en temps voulu, d'activer des fonds nécessaires à sa création. En revanche, la concrétisation du projet passera bien évidemment par la création du groupe porteur du projet, qui fixera alors les objectifs qu'il souhaite poursuivre via le potager collectif (s'ouvrir au quartier, favoriser la cohésion sociale, favoriser la biodiversité, sensibiliser au jardinage écologique, à l'alimentation saine, au compostage, favoriser la responsabilisation citoyenne, l'auto-gestion, la participation, la rencontre entre habitants du quartier)...

Description du site proposé

La parcelle envisagée pour le projet est un terrain propriété du CPAS, localisé dans la résidence Corbigny, à environ 800 m (10' à pied) à l'est du centre-ville de Philippeville.



Initialement, il était envisagé d'utiliser un petit triangle de terre de 2 ares situés à l'arrière des bâtiments de la résidence (au nord). Mais celle-ci a déjà été plantée d'arbres (fruitiers ?) et laisse peu d'opportunités au vu de son étroitesse.



Par ailleurs, pour augmenter les chances de fréquentation et de réussite du projet, il paraît plus judicieux que le jardin soit intégré dans un lieu de vie, ou un lieu de passage. Nous souhaiterions donc proposer un projet plus global, où le jardin s'intégrerait directement aux projets de construction de logements tremplins et de logements senior, objets des Fiches-Projets 2.1. et 2.2.

L'idée serait donc de profiter de la création de logements tremplins pour les jeunes ménages et de logements senior, pour créer un nouveau quartier exemplaire en termes de mixité intergénérationnelle mais aussi de transition écologique. Un nouveau quartier vert, vivant et convivial.

La description du site dans son état actuel est faite dans les fiches-projets relatives aux logements tremplin et senior.

Inspiration



Description des aménagements proposés

Les aménagements paysagers et de jardin pourraient être effectués au moment de la mise en œuvre des projets de logements. Les investissements suivants seront à prévoir :

1. Soutien d'un animateur permanent

En début de projet, il pourrait être pertinent de pouvoir compter sur un animateur permanent pour constituer le projet avec un groupe de citoyens volontaires et /ou futurs résidents du site.

2. Quelques aménagements paysagers « de départ » :

- Sentiers légers et passages adaptés à une mobilité réduite ;
- Quelques premières plantations d'arbres, dont des arbres fruitiers ;

3. Des jardinières

- Certaines parcelles de type potager (environ 0,8 m x 1,6 m) individuelles et collectives pourront être créées directement au sol ;
- Des bacs surélevés, à proximité des sentiers et maisons, permettront l'accès aux plantations pour les personnes à mobilité réduite ;



4. La cabane à outils et ses outils

- Matériel de base de jardinage : pelles, bêches, tuteurs, sacs de graines ;
- Tondeuse ;
- Abri en bois s'intégrant bien dans l'environnement vert, récupération eau de pluie ;

- 5. La serre
- 6. Des composts

- Déjà présents ;
- Récupération de palettes pour les structurer ;
- Outil pédagogique pour les écoles ;

7. Des bancs/tables-bancs et tonnelles pour les petits évènements

Lieu de détente, d'échanges, de transmissions de savoirs (ateliers de jardinage ou autres envies de la collectivité)



8. Grilles/panneaux d'affichage





Figure 1 : Proposition d'aménagement du projet intégré jardin partagé / logements intergénérationnels

Ce terrain appartenant au CPAS, il faudra préalablement une décision du CPAS pour octroyer des droits à la Commune sur ces terrains.

D'un point de vue juridique, un SOL (schéma d'orientation local) réalisé en 2000 couvre la zone. Celui-ci destine le périmètre en partie à de la zone d'espace vert, de la zone de recul, et de la zone de construction résidentielle. Le projet devra donc déroger à ce SOL.

A noter que la réalité de terrain déroge déjà à ce schéma puisque la construction de la voirie permettant de relier la résidence Corbigny à la rue de Merlemont est impossible au vu des constructions s'étant implantées le long de la rue de Merlemont.



Schéma d'Orientation Local (BEP)

2. Justification du projet

La mise en place de jardins et de potagers partagés est une demande des habitants du centre de Philippeville afin de renforcer la cohésion sociale et les liens entre riverains. De plus, ils permettent de répondre à des besoins en fournissant des aliments aux personnes s'impliquant dans le projet.

Les effets attendus sont :

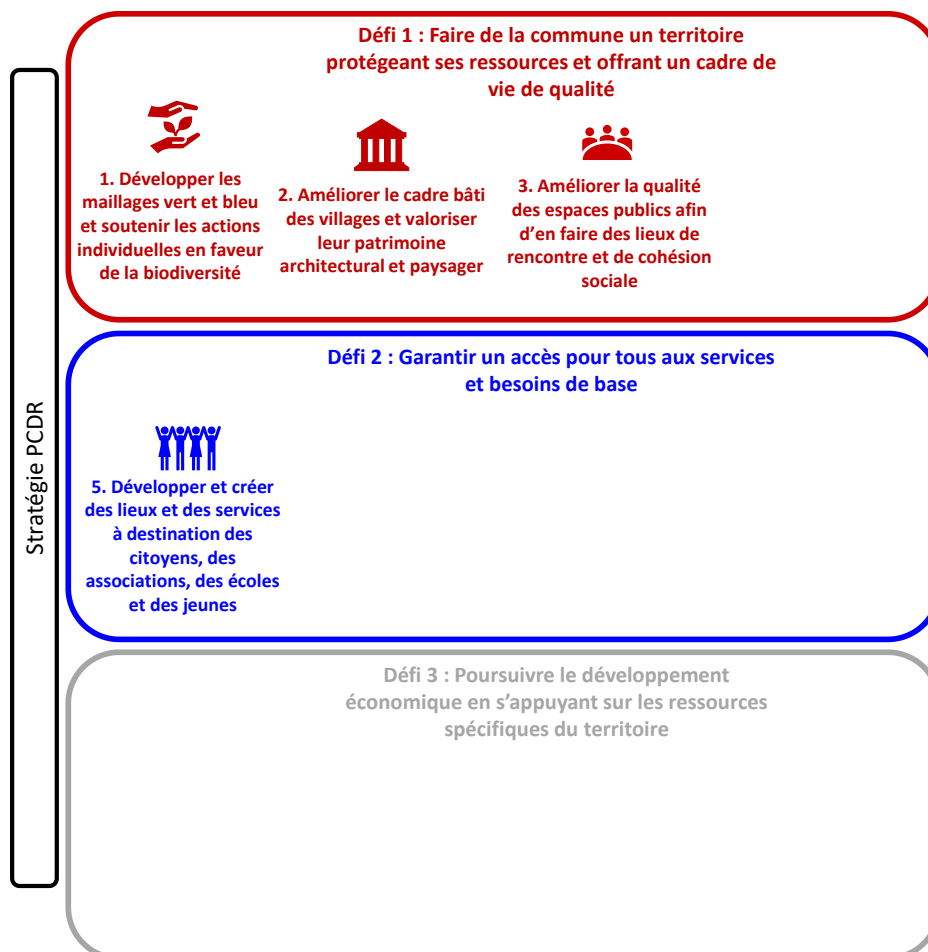
- Augmentation de la cohésion sociale
- Amélioration du maillage écologique
- Sensibilisation de la population
- Diversification de l'économie locale
- Dynamiser le quartier
- Education des riverains

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité

- Fiche 2.1 : Création de logements Tremplin pour les jeunes
- Fiche 2.2 : Création de logements pour les seniors
- Fiche 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Fiche 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Fiche 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la cohésion sociale	X		
Amélioration du maillage écologique		X	
Sensibilisation de la population	X		
Diversification de l'économie locale	X		X
Dynamiser le quartier	X		
Education des riverains	X	X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Résidence Corbigny
Périmètre d'intervention	Parcelle cadastrée 420 Z ²
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Les aménagements sont en lien avec d'autres fonctions de telle manière à soutenir une dynamique globale de développement des villages et des quartiers.</p> <p>Intégration architecturale et paysagère Les aménagements prévus sont du petit mobilier urbain et des plantations dont le choix sera fait en fonction de leur intégration visuelle au sein du quartier.</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale Le site sélectionné l'a été pour favoriser une mixité sociale et l'intergénéralité.</p>
Cadre légal	Le terrain est repris en ZACC au plan de secteur. Un SOL couvre la zone.
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale

Parties prenantes :

- La CLDR
- Les riverains
- Le CPAS

Pistes de financement :

- Les promoteurs privés
- Les propriétaires privés
- Le SPW – Développement Rural
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - La commune a défini une parcelle sur laquelle le projet peut prendre place

- État du dossier
 - Sans objet

- Programme des travaux
 - **Phase 1** : Achat du matériel
 - **Phase 2** : Pose des installations
 - **Phase 3** : plantations
 - **Phase 4** : inaugurations
 - **Phase 5** : entretien annuel

- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : Demande de devis auprès de fournisseurs
 - **Démarche n°2** : Sélection du mobiliers et des outils
 - **Démarche n°3** : Choix des types de plantations

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Choix de matériaux durables dans le temps
 - Entretien des sites

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 potagers partagé réalisé	PV de réception provisoire
Travaux réalisés	1 verger partagé réalisé	PV de réception provisoire

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des riverains
Utilisation du site	25 personnes minimum utilisant l'espace une journée d'été	Comptages